



Le Coran, le dhikr et le muṣḥaf

قِرَاءَةُ الْقُرْآنِ وَمَسُّ الْمِصْحَفِ

Réciter, invoquer, toucher ou porter le Coran pendant les menstrues.

Consensus les savants sont unanimes · **Divergence** plusieurs avis existent · **Mālikites** position de l'école mālikite

1. Réciter le Coran

قِرَاءَةُ الْقُرْآنِ

Avis 1 · Ce n'est pas permis

Hanafites, Mālik dans une opinion, shāfi'ites, avis retenu chez les hanbalites ; présenté comme l'avis de la majorité.

Preuve principale : le hadith d'Ibn 'Umar « Que la femme menstruée et la personne en état de janāba ne récitent rien du Coran. » Il est **jugé faible** par les spécialistes (Ibn Taymiyya, Ibn Ḥajar).

Avis 2 · C'est permis

Opinion connue de Mālik et de la majorité de ses disciples ; ash-Shāfi'ī dans un avis ; Aḥmad (choix d'Ibn Taymiyya) ; zāhirites ; Ibn al-Musayyib, Ibn al-Mundhir.

Aucun texte authentique et explicite n'établit l'interdiction ; la femme ne maîtrise pas la durée de ses règles, contrairement à la personne en janāba.

✓ L'avis retenu dans l'ouvrage

La femme menstruée **peut réciter le Coran** pendant ses menstrues. En revanche, **dès que le sang s'arrête**, elle attend d'avoir fait le **ghusl** avant de réciter.

Un verset ou une partie de verset ? Ceux qui interdisent la récitation ont discuté de cette distinction. L'ouvrage la critique : certains versets ne comptent qu'un mot (« Wa-l-'aṣr », « Mudhāmmatān »), d'autres sont très longs ; et une partie de verset est, elle aussi, du Coran.

Le dhikr **Consensus** Il n'y a pas de divergence : elle peut dire « Bismillāh », « al-ḥamdu lillāh », demander pardon, glorifier Allah et invoquer, même si la formule fait partie d'un verset, tant qu'elle l'emploie comme dhikr. *Son état ne la prive ni de l'invocation, ni de la glorification d'Allah.*

2. Toucher le muṣḥaf

مَسُّ الْمِصْحَفِ

En cas de nécessité **Consensus** (risque de brûler, de tomber dans l'eau, d'être souillé...), elle le prend pour le protéger. Pour ceux qui exigent la pureté, elle fait d'abord le tayammum si elle en a le temps.

Sans nécessité, à main nue **Divergence**

Avis	Qui le soutient
Interdit	La majorité et les quatre écoles. Mālikites exception, dans un avis de l'école, pour l'élève et l'enseignante, en raison des besoins de l'apprentissage.
Permis avec le dos de la main	Al-Ḥakam, Ḥammād.

Avis	Qui le soutient
Permis	Plusieurs savants des premières générations (dont Sa‘īd ibn Jubayr, Mujāhid), Dāwūd, Ibn Ḥazm ; conclusion aussi d’ash-Shawkānī.

✓ L’avis privilégié dans l’ouvrage

Il lui est **permis de toucher le muṣḥaf**, faute de preuve claire et authentique de l’interdiction. Le Prophète a dit à ‘Ā’isha : « *Tes menstrues ne sont pas dans ta main.* » Mais il est **préférable** d’utiliser un **intermédiaire** (tissu, gant...) quand c’est possible, par précaution et pour sortir de la divergence.

Pour ceux qui exigent la pureté : les cas particuliers

Situation	Avis rapportés
Toucher avec un intermédiaire	Permis s’il est séparé du muṣḥaf (pas la couverture cousue) : hanafites, Mālikites , une version d’Aḥmad. Interdit même ainsi : avis retenu chez les shāfi‘ites. Permis dans tous les cas : certains shāfi‘ites et hanbalites.
Le porter sans le toucher (étui, sac, lanière)	Permis : hanafites, un avis shāfi‘ite, avis retenu chez les hanbalites. Interdit : Mālikites , un autre avis shāfi‘ite, al-Awzā‘ī.
Livre de tafsīr	Permis : Mālikites , avis retenu chez les hanbalites, certains hanafites. Réprouvé ou interdit : d’autres. Shāfi‘ites : selon que le Coran ou le commentaire domine.
Livres de hadith, de fiqh	Permis : Mālikites , hanbalites, certains hanafites et shāfi‘ites.
Traduction du Coran	Permis : Mālikites , shāfi‘ites, hanbalites (une traduction n’est pas le Coran lui-même). Réprouvé : hanafites.

★ À retenir

- Réciter : **permis** pendant les règles (avis retenu) ; après l’arrêt du sang, on attend le ghusl.
- Dhikr et invocations : **permis sans divergence**.
- Muṣḥaf : **permis** selon l’avis privilégié, avec un **intermédiaire de préférence**. Chez les mālikites, le contact direct est interdit, sauf pour l’élève et l’enseignante selon un avis.

Fiche de révision tirée de l’ouvrage *Les menstrues de la femme en Islam : comprendre le ḥayḍ, le nifās et l’istiḥāḍa*, Papa Madior Diop, Éditions TAHA ACADEMY, 2026 — support de la formation « Les menstrues en Islam ». Pour toute situation particulière, consultez une personne de science.

Retrouvez cette fiche et tous nos cours sur TAHA ACADEMY

Scannez le QR code pour ouvrir sa page sur le site :
www.taha-academy.com/bibliotheque/23

